



## Rapport 2014-DEE-23

11 mars 2014

### du Conseil d'Etat au Grand Conseil concernant le financement des plates-formes technologiques sur le site blueFACTORY

#### 1. Introduction

L'objectif du présent rapport est de présenter un aperçu des plates-formes technologiques actuellement prévues sur le site du parc technologique blueFACTORY et d'informer sur les modalités de financement envisagées pour ces projets de plates-formes. Le rapport vise aussi à donner une première estimation des incidences financières des différents projets. Il vise enfin, sur la base des connaissances actuelles, à donner une vue d'ensemble des besoins financiers liés au projet blueFACTORY, principalement pour ceux relevant de l'Etat de Fribourg. Il convient ici d'insister sur la difficulté à donner des chiffres précis sur tous les postes de coût, compte tenu notamment de leur degré très variable de maturité.

#### 2. Rappel: historique des décisions concernant le projet blueFACTORY

Le 9 juin 2011, le Grand Conseil adoptait par 93 voix contre 1 et aucune abstention le décret N° 246 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour l'acquisition du site de la brasserie du Cardinal en société simple avec la Ville de Fribourg. En plus de l'achat des terrains et des immeubles, ce dernier comprenait des frais d'étude et des travaux d'aménagement, pour un montant total de 12 500 000 francs, représentant la moitié de la valeur de l'investissement (BGC 2011, p. 1173), l'autre part étant acquise par la ville. L'entrée en jouissance est intervenue le 30 juin 2012.

En mars 2013, un concours d'urbanisme a défini un projet lauréat qui propose les grandes lignes de l'occupation du terrain par le futur quartier blueFACTORY. Sur cette base, les travaux de Masterplan ont été lancés en juillet 2013, préparant la légalisation du nouveau quartier sous forme d'un plan cantonal d'affectation (PAC). Ces travaux, confiés au bureau lauréat du concours, sont encadrés par un groupe d'accompagnement conduit conjointement par la Ville et l'Etat et devraient permettre la mise à l'enquête publique du PAC en juin 2014.

Le 19 juin 2013, le Grand Conseil a pris connaissance du rapport N° 60 du Conseil d'Etat l'informant de la création, conjointement avec la Ville de Fribourg, de la société Bluefactory Fribourg-Freiburg SA (BFF SA), avec transfert de la propriété des terrains dans les actifs de la nouvelle société (BGC

2013, p. 727). Le Conseil d'Etat en a décidé dans sa séance du 22 mai 2013 et le conseil général de la Ville de Fribourg a accepté sa participation à la même société anonyme le 30 septembre 2013. La composition du Conseil d'administration de cette nouvelle société, sous la présidence de M. Maurice Pasquier, a été décidée par le Conseil d'Etat et le Conseil Communal le 4 février 2014. La société a été créée par acte authentique le 12 février 2014 et elle est aujourd'hui opérationnelle. Son activité est régie par ses statuts, par une convention d'actionnaires entre l'Etat et la Ville de Fribourg, ainsi que par une Charte d'utilisation du site annexée à la convention d'actionnaires (ces documents de référence sont publiés sur le site internet <http://www.bluefactory.ch>).

#### 3. Situation générale du projet

La vocation de quartier d'innovation implique, comme mission de base, l'accueil de projets d'innovation et de développement avec une orientation technologique. Environ 1000 m<sup>2</sup> de locaux disponibles rapidement, moyennant des rénovations mineures (anciens bureaux d'administration de la brasserie Cardinal), ont été mis à disposition des premières entreprises dès l'automne 2012. L'incubateur d'entreprises Fri-up a ainsi déménagé dans ces locaux en septembre 2012, avec une quinzaine d'entreprises startups hébergées, ainsi qu'une dizaine d'entreprises directement locataires du site blueFACTORY. Le site offrait déjà plus de 60 emplois à la fin de l'année 2012.

La demande de locaux est importante, une liste d'attente est enregistrée pour plusieurs milliers de m<sup>2</sup>. Les projets de plates-formes représentent à eux seuls plus de 2000 m<sup>2</sup>. La demande concerne des bureaux, mais également des ateliers pour exploiter des équipements techniques ou des machines pour des projets-pilotes. Des travaux urgents sont donc prévus dans les prochains mois pour mettre à disposition progressivement, courant 2014, des espaces pour les projets d'entreprises ou de plates-formes techniques qui sont aujourd'hui prêts à se développer. Ces travaux urgents devraient permettre aux différents projets locataires de débuter leur activité en attendant la mise à disposition de nouveaux bâtiments prévus conformément au Masterplan.

La construction de ces nouveaux bâtiments dépend de la planification de réalisation (notamment les études d'architecture

sur une première phase de réalisation 2015–2017) qui sera mise en œuvre par la nouvelle société BFF SA, ainsi que de la légalisation préalable du quartier par la procédure de PAC durant l'année 2014.

L'intégration du quartier blueFACTORY à l'espace urbain, ainsi que l'accueil d'activités non technologiques (culture, services et commerces, espaces publics, logement, etc.), demeurent des aspects importants du site blueFACTORY qui sont décrits dans la Charte d'utilisation et sont traités dans le PAC, sous le contrôle du groupe d'accompagnement bipartite Ville–Etat.

La vocation «Zéro carbone» du site blueFACTORY est un atout important pour ce quartier unique en Suisse. La conception énergétique du site fait l'objet d'études qui seront intégrées à court et moyen termes dans la planification des constructions. L'intégration de cet objectif qualitatif ambitieux, de même que la collaboration étroite sur ce sujet avec l'EPFL, permettent d'envisager l'intégration du quartier blueFACTORY dans le projet de Parc National d'Innovation, en positionnant Fribourg dans la politique fédérale de l'innovation.

#### **4. Structure financière du projet**

Le financement du projet blueFACTORY est conçu de manière à séparer la partie construction et exploitation de l'infrastructure de la partie financement ou soutien éventuel à certains «projets de contenu».

Le but de cette séparation est de compartimenter le financement entre des risques très différents, permettant ainsi d'optimiser les sources de financement en fonction de ceux-ci. Ainsi, l'activité de construction et d'exploitation des bâtiments, confiée à la société BFF SA, peut être financée – du moins dans la première étape de croissance – par des prêts bancaires hypothécaires classiques, car la société dispose de l'actif représenté par la valeur des terrains de l'ancien site Cardinal à son bilan. Dans une deuxième étape de croissance, en fonction des montants plus élevés, il est vraisemblable que des stratégies de financement plus évoluées doivent intervenir. La structure ouverte de BFF SA, qui sera alors à l'équilibre financier et aura démontré la pertinence de son projet, permettra d'envisager alors toutes les variantes utiles de financement.

Le mandat donné à BFF SA par ses actionnaires (Etat et Ville de Fribourg) consiste à construire, à exploiter et à promouvoir des espaces en location, mis à la disposition de projets de contenus en accord avec la mission du site (entreprises ou autres projets prévus dans la Charte d'Utilisation). Des revenus seront tirés du produit des locations.

De manière indépendante, tout projet de contenu éligible au sens de la charte d'utilisation devra assurer son propre finan-

cement, en fonction de sa nature et de son plan d'affaires. Sa relation avec la société anonyme Bluefactory Fribourg-Freiburg SA sera celle d'un locataire d'espace, selon un contrat qui pourra tenir compte d'aspects liés à la flexibilité (locations à court terme, locations de services additionnels, etc.) inhérents aux activités d'un parc technologique. Les conditions contractuelles ne devront toutefois pas représenter un vecteur de subventionnement indirect, puisque la société BFF SA devra garantir sa propre autonomie financière. A terme, la majorité des utilisateurs du site sera donc représentée par des entreprises privées disposant de leurs propres sources de financement, et pour qui BFF SA jouera le rôle de bailleur de surfaces.

Dans une phase initiale, il est toutefois crucial que l'Etat s'engage pour soutenir le démarrage d'un certain nombre de projets de contenus (plates-formes technologiques) qui constitueront des locataires d'une nature particulière, puisqu'ils serviront, dans leur domaine respectif, de noyau de croissance pour attirer d'autres entreprises et d'autres activités sur le site. Ce type d'activités, non-lucratives ou faiblement lucratives, a besoin du soutien de l'Etat en raison de ses impacts indirects sur l'économie du canton en général et sur la croissance du quartier blueFACTORY en particulier. Axés principalement sur l'innovation et sur le transfert technologique, les projets concernés ont pour fonction de positionner le canton dans des domaines porteurs pour son économie et ses entreprises. Chaque projet devra développer de manière plus détaillée, dans sa demande de financement, les retours attendus sur l'économie cantonale.

Le présent rapport présente donc une approche globale pour le financement de tels projets. En fonction de son importance, chaque projet devra par la suite faire l'objet d'un message et d'un décret séparés à l'attention du Grand Conseil.

#### **5. Première vue d'ensemble des incidences financières du projet blueFACTORY**

De manière synthétique, les impacts financiers totaux sur les collectivités publiques (Etat et Ville de Fribourg) du projet blueFACTORY peuvent se répartir en quatre types:

1. Investissements dans l'infrastructure: cette partie est confiée à la société BFF SA. L'investissement principal est constitué par le transfert à son capital par la Ville et l'Etat des terrains Cardinal pour une valeur de 24 millions de francs. A ce capital s'est ajouté un million de francs (50% Etat, 50% Ville), assuré, pour l'Etat, par le solde de la provision réalisée pour l'achat des terrains Cardinal. Les aspects de construction «zero carbone» et la production d'énergie renouvelable devront être traités dans le cadre des investissements réalisés par BFF SA, à l'exception de projets exceptionnels et indépendants en soi de blueFACTORY (exemple: éventuel projet de

géothermie profonde) qui ne seraient évidemment pas portés par BFF SA et auraient leur propre planification financière.

2. Soutien aux projets de plates-formes technologiques (projets de contenus): ce volet fait l'objet du chapitre 6 du présent rapport;
3. Soutien éventuel à des projets socio-culturels: il est vraisemblable de penser que la Ville et/ou l'Etat pourraient également être sollicités par l'une ou l'autre association qui souhaite développer sur le site blueFACTORY un projet socio-culturel. De tels projets devraient être évalués au cas par cas. De manière cohérente, ils devraient être locataires de BFF SA et justifier de leur propre financement. Toutefois, la disponibilité de locaux existants qui pourraient être offerts à des coûts raisonnables reste un aspect attractif du site pour ce type d'utilisation. Il n'est toutefois pas possible à ce stade d'estimer les éventuels impacts financiers de ce poste.
4. Impacts indirects dans l'infrastructure urbaine: il est très vite apparu que le développement du quartier blueFACTORY générera des coûts indirects importants sur les collectivités, en particulier sur la Ville de Fribourg. A ce titre, on peut notamment mentionner:
  - la réalisation du parc public vert du côté du quartier de Beaumont, y compris la mise à disposition du quartier des Mazots 2. Dès lors que cette zone de 6530 m<sup>2</sup> est propriété de l'Etat (y compris le bâtiment actuel qui accueille certains de ses services), son éventuelle intégration dans le site et la réalisation à terme du parc public projeté nécessiteront une indemnisation de la part de la Ville de Fribourg ou d'autres partenaires financiers. Une évaluation financière du site sera menée par l'Etat en temps utile, tenant compte du prix du terrain et du coût de remplacement du bâtiment (démolition et reconstruction);
  - l'élargissement du passage du Cardinal, avec ses impacts sur la voie CFF;
  - la réalisation d'une liaison de mobilité douce depuis la gare, idéalement jusqu'au plateau de Pérrolles (voie industrielle) et en direction du quartier de Beaumont;
  - à court et moyen terme, la connexion au réseau routier sur la Route de la Fonderie et/ou sur le passage du Cardinal;
  - à plus long terme, l'augmentation du trafic dans la zone Gare-Pérrolles-autoroute par Villars-sur-Glâne, dans un secteur déjà fortement congestionné;
  - à plus long terme, l'intérêt d'une liaison directe piétons/vélos de blueFACTORY vers le quartier des Arsenaux.

Plusieurs de ces impacts ne sont pas imputables uniquement au projet blueFACTORY mais sont partagés avec d'autres projets de développement dans la zone sud de la

Gare. Une étude de mobilité est en cours, financée par le budget d'études du site blueFACTORY, pour comprendre les enjeux du développement de la zone Gare-Pérrolles-blueFACTORY. Le financement de ces différents investissements liés aux infrastructures dépasse le cadre strict du projet blueFACTORY et reste à définir. On peut d'ores et déjà indiquer que les coûts seront importants. Ils pourraient osciller entre 20 et 40 millions de francs. Actuellement, la prise en charge de ces coûts n'est pas définie.

En résumé, on peut constater que le développement urbain du secteur sud de la Gare, y compris le quartier blueFACTORY, va générer des impacts non négligeables en termes d'infrastructures urbaines. Par contre, les investissements nécessaires peuvent être échelonnés dans le temps sur 10 à 20 ans. Il semble toutefois important de développer une vision de ces investissements, sans quoi le développement du projet blueFACTORY, comme d'ailleurs les autres projets de développement au sud de la Gare de Fribourg, pourrait être limité tôt ou tard par des infrastructures insuffisantes.

## 6. Les premières plates-formes technologiques

Au début de l'année 2011, un concours d'idées a été lancé incitant les fribourgeois de divers horizons à imaginer des projets propres à se développer sur un tel site. Plus de 150 idées, à des degrés divers de maturation, ont été soumises par un large public, démontrant l'intérêt de la population pour le projet blueFACTORY. Dans ce contexte, il est intéressant de rappeler que les quatre plates-formes technologiques projetées à ce jour faisaient elles-mêmes partie des 150 idées déposées dans le cadre du concours. Elles font l'objet d'un bref descriptif ci-après, qui sera complété par le contenu des messages accompagnant les décrets en vue du financement de chaque projet, lesquels seront soumis séparément au Grand Conseil.

Les quatre plates-formes technologiques peuvent se répartir en deux groupes.

### 6.1. Un centre de recherche thématique:

**Smart Living Lab (SLL)**: il s'agit d'un projet de centre de recherche commun entre l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), l'Université de Fribourg (UniFR) et l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg (EIA-FR) portant sur la thématique de l'habitat intelligent du futur. Ce projet fort, tout à fait en ligne avec le positionnement «zéro carbone» du quartier blueFACTORY, a mûri depuis les premières propositions de l'EIA-FR en 2011 sur un projet d'envergure nationale et internationale qui a rallié l'intérêt de l'EPFL. La création de l'antenne EPFL Fribourg est directement liée à la réalisation de ce projet SLL.

Il s'agit de la plate-forme aux incidences financières les plus élevées. De par sa nature de centre de recherche, ce projet nécessite un investissement financier d'une part sur une première période de démarrage de 5 ans (conduisant à la construction d'un bâtiment expérimental dédié – bâtiment SLL – qui hébergera les activités des équipes du SLL). D'autre part et conformément à la convention établie avec l'EPFL, il implique un engagement financier de longue durée de l'Etat (20 ans dès la construction du bâtiment SLL).

Les incidences financières de cette plate-forme, comprenant les coûts liés à l'antenne EPFL et les coûts des institutions fribourgeoises partenaires, sont actuellement estimées à 41,7 millions de francs dans sa phase de démarrage (5 ans), dont 26,2 millions de francs à la charge de l'Etat de Fribourg (y compris 19,1 millions de francs pour l'antenne EPFL). Passé cette première phase, le coût du projet est estimé à 12,6 millions de francs par année, dont 7,7 millions de francs par année à la charge de l'Etat (y compris 6,4 millions de francs pour l'antenne EPFL).

## 6.2. Des plates-formes de services (SA ou associations) ayant un objectif d'autofinancement à moyen terme:

- > **SICHH – «Swiss Integrative Center for Human Health»:** il s'agit d'un centre de services de recherche et de développement dans le domaine de la santé humaine, à disposition des entreprises et des clients académiques, qui vise la réalisation, en sous-traitance, de projets de recherche et de développement. Equipé d'appareillages de pointe (séquenceurs ADN, centre de traitement de données, simulateur 3D, etc.), ce centre permettra à de nouvelles activités économiques de se développer en mutualisant les coûts d'investissement et d'exploitation d'équipements sophistiqués.  
Le besoin de financement initial de cette plate-forme est actuellement estimé à 12 millions de francs sur les cinq premières années (démarrage), soit 3 millions de francs pour l'exploitation et 9 millions de francs pour l'équipement. Passé la phase de démarrage, le projet devrait s'autofinancer.
- > **Inno2 – «Innosquare»:** ce projet vise la création d'un centre de services destiné au développement de nouveaux produits pour les entreprises industrielles endogènes. Plusieurs grandes entreprises fribourgeoises ont d'ores et déjà annoncé leur intérêt à collaborer avec cette plate-forme, qui sera également destinée à supporter les efforts de développement et d'innovation des PME endogènes. Cette plate-forme pourrait par ailleurs servir à regrouper sur blueFACTORY un certain nombre d'activités existantes de support à l'innovation.  
Les incidences financières de cette plate-forme sont actuellement estimées à 5,9 millions de francs sur les

cinq premières années (démarrage). Par la suite, le coût du projet est estimé à 600 000 francs par année.

- > **BCC – «Biofactory Competence Center»:** il s'agit d'un centre de formation continue dans le domaine des techniques de production bio-pharma. Ce centre sera idéalement placé sur le site blueFACTORY pour répondre aux besoins de formation continue de toutes les entreprises suisses actives dans la production bio-pharma, tout en offrant également des opportunités au niveau international. Le projet bénéficie déjà du support des principaux acteurs du domaine en Suisse occidentale et répond aux besoins immédiats en formation dans un domaine industriel d'avenir pour le canton de Fribourg.  
Les incidences financières de cette plate-forme sont actuellement estimées à 3,6 millions de francs sur trois ans (démarrage), soit 600 000 francs pour l'exploitation et 3 millions de francs pour l'équipement. Passé la phase de démarrage, le projet devrait s'autofinancer.

En fonction du développement et du succès du site, il est possible que de nouveaux besoins se fassent sentir. Ceux-ci seront analysés le moment venu. Il n'est pas possible actuellement de les chiffrer et leur couverture financière n'est pas assurée.

## 7. Les mécanismes de financement proposés

En raison de sa nature particulière, le Conseil d'Etat propose de séparer le financement du Smart Living Lab, y compris l'antenne EPFL, des autres projets de contenu et d'adopter des stratégies de financement différentes:

### 7.1. Smart Living Lab (SLL)

Le Conseil d'Etat propose de consacrer une partie importante des 30 millions de francs réservés dans le Fonds d'infrastructures pour le projet blueFACTORY, en vue de financer le démarrage de l'antenne EPFL Fribourg pour une période de 5 ans, ainsi que la participation des institutions fribourgeoises durant la même période, finançant ainsi le démarrage pour 5 ans du projet SLL Inclut dans le budget de démarrage.

Au-delà de la période initiale, les coûts de l'antenne EPFL Fribourg, des institutions fribourgeoises et de l'exploitation du bâtiment devront être intégrés au budget courant de l'Etat. Le coût de la construction du bâtiment expérimental SLL est estimé à 20 millions de francs. La convention passée avec l'EPFL prévoit que l'Etat de Fribourg se porte garant de cette construction, ce qui permet d'envisager plusieurs options:

- > Le bâtiment est construit par un tiers, sur le modèle d'un partenariat public–privé. L'Etat en assume la location jusqu'à hauteur d'un million de francs par année, pendant 20 ans, dès l'échéance de la phase de démarrage du projet;

- > Le bâtiment est construit par BFF SA comme les autres bâtiments du site blueFACTORY. L'Etat en assume la location tel que décrit ci-dessus;
- > L'Etat participe lui-même à tout ou partie du financement du bâtiment. Dans ce cas, son engagement serait limité au maximum à 20 millions de francs et la prise en charge du loyer serait adaptée proportionnellement à son investissement.

Le financement du SLL fera l'objet d'un message détaillé au Grand-Conseil, décrivant les enjeux et les retours, pour le canton de Fribourg et son économie, de ce projet et de la présence de l'EPFL à Fribourg. La convention signée entre l'Etat et l'EPFL le 11 mars 2014 est conditionnée par l'acceptation du projet SLL par le Grand Conseil et sous réserve d'un éventuel référendum financier.

## 7.2. Les autres plates-formes technologiques (SICHH – Inno2 – BCC)

Chaque projet de plate-forme fera l'objet d'un message séparé au Grand Conseil, décrivant ses enjeux et son potentiel de retour économique pour le canton. Chaque plate-forme est portée par une institution et vise à un autofinancement à terme par les services qu'elle propose à ses partenaires économiques. Il paraît donc important d'encourager cette dynamique entrepreneuriale tout en assurant un financement et un soutien au démarrage de la part de l'Etat.

Les modes de financement proposés sont les suivants:

- > Financement des coûts de démarrage (jusqu'à concurrence de 3 millions de francs par projet) par des prêts.  
Ces prêts proposeront un taux d'intérêt bas fixé actuellement à 1%, susceptible d'évoluer en fonction du marché. Ces prêts resteront au bilan de l'Etat et seront remboursables à partir du moment où la structure devient bénéficiaire, à des conditions fixées contractuellement par le CE.  
La garantie de ces prêts sera constituée par la provision de 6 millions de francs constituée sur le résultat des comptes de l'Etat pour l'exercice 2012, déjà attribuée par le Conseil d'Etat au financement des projets de contenu blueFACTORY, ainsi que par le solde du plan de relance 2010–2013 à hauteur d'environ 6 millions de francs.  
Dans le scénario le plus négatif où l'un ou l'autre des prêts serait perdu en raison de l'arrêt d'une plate-forme, il n'engendrerait pas de nouvelle perte comptable pour l'Etat, dans la mesure où les montants sont déjà provisionnés au bilan de l'Etat. Dans le scénario le plus positif, ces montants seront remboursés à l'Etat avec intérêts et pourraient ainsi servir à d'autres projets d'innovation dans le futur;
- > Financement des investissements (jusqu'à concurrence de 10 millions de francs par projet) par un cautionnement de l'Etat sur un financement bancaire: l'Etat joue

un rôle subsidiaire et n'immobilise pas de liquidités, tout en permettant aux plates-formes d'avoir accès à des financements bancaires à un taux attractif compte tenu de son cautionnement. Il disposera par ailleurs d'un droit de gage sur les équipements financés, de telle manière que dans le cas le plus négatif (insolvabilité de la plate-forme), il puisse en transférer la propriété à une autre structure (Haute école, par exemple). Dans le scénario le plus positif, l'Etat aura permis, sans intervention directe, des investissements d'équipements de haute technologie financièrement autoporteurs. Ces cautionnements pourraient toutefois nécessiter d'augmenter la provision de 25 millions de francs pour les engagements hors bilan inscrite au bilan 2013 de l'Etat de Fribourg;

- > De manière marginale et en fonction des moyens disponibles et des opportunités, l'Etat pourra mandater l'une ou l'autre des plates-formes pour réaliser des tâches relevant du soutien à l'innovation (par exemple gestion de clusters);
- > Certains projets ont reçu en 2013 (ou auront reçus en 2014) un financement préalable à hauteur d'un maximum de 300 000 francs sur les fonds disponibles dans le plan de la nouvelle politique régionale (NPR) pour des projets liés au site blueFACTORY. Ces fonds ont servi à lancer des premières études de faisabilité et à préparer les projets qui seront soumis au Grand Conseil en 2014. Chaque projet mentionnera expressément les fonds déjà reçus à ce titre et les résultats en cours.

## 8. Tableau récapitulatif du coût et du financement des projets (estimation)

Projet	2014–2018		Dont Etat	Source	Dès 2019	Dont Etat	Source
	MCHF	MCHF			MCHF/an	MCHF/an	
<b>SLL</b>							
		<b>41.7</b>	26.2	Fonds infrastructures	12.6	7.7	Budget
<b>SICHH</b>	Opération	3.0			-	-	
	Equipement	9.0			-	-	
		<b>12.0</b>	3.0	Prêt/caution	-	-	-
<b>INNO2</b>	Opération	3.4			0.6	-	
	Equipement	2.5			-	-	
		<b>5.9</b>	1.3	Prêt/caution	0.6	-	Budget
<b>BioFactory</b>	Opération	0.6			-	-	
	Equipement	3.0			-	-	
		<b>3.6</b>	0.3	Prêt/caution	-	-	-
<b>TOTAL</b>		<b>63.2</b>	<b>30.8</b>	A fonds perdus: 26.2 Prêts: 4.6	<b>13.2</b>	<b>7.7</b>	Budget

## 9. Les outils possibles de financement par l'Etat de Fribourg

Le financement par l'Etat du projet blueFACTORY n'est à ce stade pas assuré, en particulier à partir de 2019. Comme relevé ci-dessus, une partie du fonds d'infrastructures (30 millions de francs), une provision constituée à fin 2012 (6 millions) et le solde du fonds de relance seront affectés à ce projet.

Pour le reste, en fonction des possibilités offertes par le budget de l'Etat, il conviendra de s'appuyer sur les bases légales et outils suivants:

- > la loi sur la promotion économique du 3 octobre 1996 (LPec; RSF 900.1);
- > le fonds de la nouvelle politique régionale;
- > le fonds cantonal de l'énergie (loi sur l'énergie; RSF 770.1);
- > Capital Risque Fribourg SA et la Fondation Seed Capital qui disposent toutefois de capitaux modestes.

Parmi les autres possibilités de financement qui restent à explorer, on peut citer:

- > des subventions fédérales éventuelles pour des bâtiments ou des projets de contenus (fonds national, etc.);
- > l'appel à des sponsors ou des partenariats privés intéressés par certaines activités du site;
- > le financement ponctuel de certains projets par des partenaires privés;

- > les contributions de la Ville de Fribourg et de l'agglomération;
- > les contributions fédérales éventuelles pour le futur Parc National d'Innovation.

## 10. Calendrier

Le degré de maturité des projets et leur état d'avancement ne permettent pas au Conseil d'Etat de soumettre au Grand Conseil une évaluation financière globale et définitive de l'ensemble de ceux-ci. En l'état, le financement des projets n'est pas assuré sur le long terme. Il dépendra des possibilités budgétaires de l'Etat.

Chaque projet de contenu fera l'objet, en principe dans le courant 2014, d'un message au Grand Conseil, qui aura ainsi l'occasion d'évaluer la qualité des projets présentés et leur retour sur investissement pour l'économie fribourgeoise.

Chaque message fera référence dans sa demande de financement aux différents modes de financement présentés dans le présent rapport. Selon l'importance des projets, le crédit d'engagement sera ou non exposé au référendum financier facultatif ou obligatoire.

En l'état, le calendrier de présentation des projets est établi comme suit:

- > Session de mai 2014: présentation du présent rapport; Message et décret de financement pour le projet SICHH; Message et décret de financement pour le projet SLL
- > Session de juin ou septembre 2014: Message et décret de financement pour le projet Innosquare; Message et décret de financement pour le projet BCC

## **11. Conclusions**

Le projet blueFACTORY représente pour le canton de Fribourg une chance extraordinaire de se propulser dans le 21<sup>e</sup> siècle et de développer un profil fort en termes d'innovation et de développement durable. Ce quartier d'innovation lui permettra de se distinguer de ses concurrents et de développer – comme un site avec une position unique en plein centre-ville – une culture de l'innovation exemplaire.

blueFACTORY aura un impact important sur le développement économique et scientifique du canton. Le retour sur investissement de chaque projet ne peut pas aujourd'hui être évalué de manière précise, mais on constate déjà que l'existence du quartier d'innovation développe une dynamique impressionnante et attire l'intérêt national et international sur Fribourg.

La réalisation d'un tel projet d'avenir n'est bien évidemment pas gratuite. A l'instar des autorités qui nous ont précédés et qui ont par exemple créé l'Université ou ceux qui ont construit les infrastructures énergétiques, le Conseil d'Etat et le Grand Conseil doivent montrer aujourd'hui le même courage en cherchant des solutions adéquates pour le financement de ce projet phare pour l'avenir de notre canton.

Nous vous invitons à prendre acte de ce rapport.

---